

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE
PROCES-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 20 octobre à 09h00, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLIÉ.

Date de convocation : 13 octobre 2023.

Présents : Jean-François CHABOLLIÉ, Christine AITA, Brigitte BERTEIGNE, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, Monique JARRY, Laurent BOULMIFER, Xavier ROSALIE, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Pierre-Eric MOIRON, Jean-François ALLIOT.

Absents excusés : Jérôme CORDIER, David ROUSSEL, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUIPAIN, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Bruno CHEMIN, Louise CARTIER, Corinne PASQUIER.

Membres du Bureau communautaire : 26

Membres en exercice : 26

Secrétaire de séance élu ce jour : Gilbert GREMY

Membres présents ayant pris part aux délibérations : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2023

1.2. Convention concernant les installations sportives mises à disposition du collège du Gâtinais

2. CULTURE ET PATRIMOINE

2.1. Ecole de musique, de danse et d'art dramatique

2.1.1. Bilan de la rentrée et présentation de l'année 2023-2024

2.1.2. Gestion de la liste d'attente et point sur les places disponibles

2.1.3. Les interventions en milieu scolaire et l'éveil musical : nouveau professeur

2.1.4. Demande de subvention auprès du Département de l'Yonne (CD89)

2.1.5. Demande de subvention auprès de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (SEAM)

2.2. Les journées du patrimoine

2.2.1. Bilan des journées du patrimoine 2023

2.2.2. Perspectives pour 2024

3. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

3.1. Avenant de prolongation de la convention de prestations de services avec le SIVOS Nord Est Gâtinais (NEG).

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Présentation de l'École 2nde chance

4.2. Présentation de l'étude de faisabilité pour la rénovation du Cosec

4.3. Adhésion à l'Agence d'attractivité du Sénonais

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 9h02.

Monsieur le Président propose de désigner Gilbert GREMY au poste de secrétaire de séance.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 08 septembre 2023

Le Président soumet au Bureau le procès-verbal de séance du 08 septembre 2023 dernier pour approbation.

Délibération 2023-12-01

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le procès-verbal de séance du 08 septembre 2023.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

1.2. Convention concernant les installations sportives mises à disposition du collège

Le SIVOM mettrait à la disposition du collège ses équipements sportifs : Gymnase, Dojo et stade (anneau sportif), moyennant une participation du conseil départemental.

Suite au transfert du COSEC à la CC depuis le 1^{er} janvier 2023, il est proposé de continuer de laisser l'usage des équipements au collège, aux mêmes conditions que précédemment avec le SIVOM. Il conviendrait alors de signer une convention entre la CCGB, le conseil départemental et le collège pour un an.

Les conditions sont les suivantes :

Le collège indique à la CC le nombre d'heures d'utilisation de chaque équipement chaque année scolaire.

La CC établit alors une facturation déterminée par le nombre d'heures d'utilisation (environ 24 000 € par an).

Le prix fixé est révisé chaque année en fonction de l'indice de révision des prix à la consommation des ménages hors tabac, l'indice de référence de base étant celui de juin 2001.

La facture est adressée au collège, qui perçoit de son côté une provision par le conseil départemental.

Délibération 2023-12-02

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la convention tripartite, pour une durée d'un an, entre le collège, le conseil départemental et la CC concernant les installations sportives mises à disposition du collège,

AUTORISE le président à signer ladite convention.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

Un courrier sera adressé au président du département pour rediscuter la question de la révision des prix. Lors d'une rencontre en 2022, ce dernier a admis le principe de révision de cette convention surtout en regard des frais de fonctionnement et des investissements à prévoir pour la rénovation du gymnase.

2. CULTURE ET PATRIMOINE

2.1. Ecole de musique, de danse et d'art dramatique

2.1.1. Bilan de la rentrée et présentation de l'année 2023-2024

L'École de Musique, de Danse et d'Art dramatique compte actuellement 170 élèves pour la rentrée 2023-2024 (186 inscriptions). Certains élèves pratiquent plusieurs disciplines.

Danse : 38 élèves

Théâtre : 13 élèves

Instrument + chant soliste : 115 élèves

Eveil musical : 15 élèves

ADI : 5 élèves (atelier de découverte instrumentale)

MUSIQUE : 135 DANSE : 38 ART DRAMATIQUE : 13

L'école accueille un nouveau professeur pour les interventions en milieu scolaire et l'éveil musical à partir du 13 novembre. En attendant sa venue, la directrice continuera les cours d'éveil.

Il manque toujours un professeur de violoncelle. Il est à espérer que le professeur embauché à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais puisse rejoindre l'équipe du Gâtinais l'année prochaine.

Lors de la commission « Culture et patrimoine » du 3 octobre 2023, le développement du département des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) a été évoqué pour l'année prochaine. Un document complet sur ce développement a été demandé et fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine commission.

2.1.2. Gestion de la liste d'attente et point sur les places disponibles

Il existe une liste d'attente importante en cours de piano pour cette rentrée (6 élèves). La commission culture du 3 octobre a émis un avis favorable pour la résorber.

→ Impact financier pour 3h de cours supplémentaires de piano à compter du 6 novembre :

Tarif pour une heure de cours professeur pour 2023 : environ 40,70 €

Tarif pour une heure de cours professeur pour 2024 : environ 43,50 €

Pour 2023 : 7 semaines (21 heures) Coût : environ 854,70 €

Pour 2024 : 22 semaines (66 heures) Coût : environ 2871,70 €

Les familles maintiennent leur demande d'inscription. Le professeur actuel est d'accord pour assurer les trois heures supplémentaires dont l'école a besoin.

Délibération 2023-12-03

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvé par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE la création de 3h de cours supplémentaires de piano afin de résorber la liste d'attente à partir du mois de novembre 2023,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 au chapitre 012 « charges de personnel ».

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

2.1.3. Les interventions en milieu scolaire et l'éveil musical : nouveau professeur

Suite à un départ, l'école de musique accueille un nouveau professeur pour les interventions en milieu scolaire (IMS) et l'éveil musical. Ce professeur commencera ses cours à partir du 13 novembre 2023 dans l'établissement. L'école de musique va reprendre contact avec les écoles élémentaires qui souhaitaient des interventions en musique.

2.1.4. Demande de subvention auprès du Département de l'Yonne

Il convient de demander une subvention annuelle auprès du Département.

En 2021, le montant de la subvention était de 28 600 euros suite à une modification de calcul des bonifications, 28 300 euros en 2022 et 28 100 euros en 2023.

La subvention se découpe comme suit :

- Aide forfaitaire au fonctionnement : 15 000 €
- Bonification 1 (cursus 1^{er} cycle) : 6 500 €
- Bonification 2 (accessibilité par la tarification- pas de distinction sur la provenance géographique des élèves) : 5 000 €
- Bonification 3 (pratiques amateurs) **variable** : 150 € par élève et 1 500 € par professeur participant régulièrement à un ensemble associatif de pratique amateur participant à la vie culturelle locale.

Le Président propose au Bureau de valider le principe de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

Délibération 2023-12-04

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

APPROUVE le principe de cette demande de subvention,

DEMANDE une subvention « établissement d'enseignement artistique » auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'année 2023-2024,

AUTORISE le Président à signer ladite demande de subvention.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

2.1.5. Demande de subvention auprès de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM)

Tous les ans, l'école de musique paye un droit à la reproduction à la SEAM sous forme de vignettes. Celles-ci sont collées sur les photocopies de partitions données aux élèves.

Le Président indique que la SEAM met en place une aide financière destinée aux écoles et conservatoires de musique pour le développement de la parthèque qui permet aux élèves et professeurs un accès plus large aux œuvres musicales éditées. Pour l'année 2022, une subvention de 1 500 euros a été accordée à l'école de musique.

Une subvention a été sollicitée pour l'année 2023.

Le montant de l'aide, accordée par demande, sera au minimum de 40% pouvant aller jusqu'à 100 % pour 1 000 euros et 70% des sommes supérieures.

2.2. Les journées du patrimoine

2.2.1. Bilan des journées du patrimoine 2023

➤ *Les concerts*

Cette année, le public était au rendez-vous sur l'ensemble des 6 concerts (30 à 50 personnes). Une grande implication de tous les maires et élus des communes qui ont accueilli un concert a été constatée : présentation de leur patrimoine (église ou lavoir, histoire de leur village, anecdotes...) Les artistes ont apprécié de jouer et chanter dans ces différents lieux.

➤ *Communication*

Les flyers (1000 exemplaires 8 pages format A5) imprimés l'année dernière pour les Journées du patrimoine n'ayant pas démontré leur efficacité, la CC a opté cette année pour les panneaux en bord de route aux entrées de villages.

Par ailleurs, des affiches génériques inspirées de l'affiche officielle ont été créées à destination de l'ensemble des communes du territoire pour informer le public de la tenue des concerts itinérants tandis que des affiches spécifiques ont été réalisées à l'usage des communes accueillant un concert.

Le Président propose de trouver des emplacements fixes d'affichage à des endroits stratégiques avec l'accord des propriétaires et du CD89.

2.2.2. Perspectives pour 2024

Cette formule ayant eu un fort succès auprès des mairies, du public et des artistes, la Communauté de communes propose de la reconduire pour 2024 avec de nouveaux artistes. Les élus de la commission « culture et Patrimoine » du 3 octobre ont souhaité recevoir le mail de proposition de concerts au mois de janvier.

3. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

3.1. Avenant de prolongation de la convention de prestation de services avec le SIVOS Nord Est Gâtinais (NEG).

Le personnel de la CCGB intervient en prestation de services au sein de certains SIVOS du territoire.

La convention de prestation de services avec le SIVOS NEG est arrivée à échéance. Il convient de la prolonger pour 1 an.

Les interventions restent inchangées sur le SIVOS NEG.

Les tarifs d'intervention sont les suivants :

- 21.76 €/h pour les animateurs (moyenne des animateurs).
- 24.79 €/h pour la coordination sur site (moyenne des 4 directrices)
- 34.27 €/h pour la coordination générale (moyenne entre la responsable de service et la secrétaire).

Le tarif des frais kilométriques est de 0.30€/Km.

Délibération 2023-12-05

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation pour 1 an de la convention de prestation de services périscolaires, avec le SIVOS NEG, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la présente décision,

APPROUVE le taux de facturation de la coordination générale, de la coordination pédagogique, des interventions des animateurs et des déplacements, applicables aux prestations effectuées dans le cadre des accueils périscolaires.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

Brigitte BERTEIGNE (Chéroy) fait part à l'assemblée des difficultés de l'association les O les A et du SIVU à propos de la crèche. En raison du passage du Contrat Enfance Jeunesse au Contrat Territorial Global, la CAF ne verse plus les subventions au SIVU mais directement à l'association ; or les versements sont très tardifs ce qui entraîne des problèmes de trésorerie ; Elle annonce que l'association demandera une subvention à la CCGB pour 2024 afin d'y pallier. Le Président explique que la commission « subventions aux associations » statuera sur la pertinence de cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

3.2. Présentation de l'Ecole 2nde chance

3.3. Présentation de l'étude de faisabilité pour la rénovation du Coséc

Propolis, l'assistant à maître d'ouvrage (AMO), fait une présentation de l'étude réalisée en 2021 pour le SIVOM (avant le transfert de l'équipement à la CC).

A l'issue de cette présentation et après débat dans l'assemblée, il ressort qu'il faille préciser l'ambition de la CCGB aujourd'hui qui va au-delà de celle du SIVOM en 2021, avec une réponse aux besoins qui pourrait être élargie (salle spécialisée pour la gym ? ajout de tribunes ? de vestiaires ? associations / clubs utilisant l'équipement à reconsulter ou de nouveaux à intégrer à la réflexion ?...), voire même envisager la construction d'un nouveau complexe sportif.

Il faut faire cette mise au point en interne afin de pouvoir continuer le processus démarré par l'AMO.

3.4. Adhésion à l'agence d'attractivité du Grand Sénonais

Le Président rappelle la présentation de l'établissement effectuée lors du bureau communautaire du 08 septembre dernier et annonce que la décision d'adhésion sera soumise au conseil communautaire du 15 décembre prochain.

Avant cela, il souhaite connaître l'avis du Bureau concernant le montant de la participation éventuelle de la CC pour rentrer au capital de l'agence.
Les élus proposent une participation d'un montant de 15 000 €. C'est ce qui sera donc soumis au vote du conseil.

3.5. Circulation des poids-lourds sur le territoire

Le Président explique avoir demandé au Conseil Départemental, lors d'un rdv le 19 octobre dernier, le comptage des poids-lourds sur le territoire afin d'en connaître les flux et pouvoir anticiper d'éventuels aménagements.

Il souhaite savoir si des communes souhaiteraient installer un point de comptage à un endroit spécifique.

Xavier ROSALIE (Piffonds) annonce un flux de 450 poids-lourds/jour dans sa commune avec un impact important sur le renouvellement des plaques d'égout.

Le Président indique qu'il convient de remettre à jour les données GPS des ZA et qu'à la fois la signalétique et l'adressage dans les ZA doivent être mises en place.

Laurent BOULMIER (Fouchères) pose la question du stationnement des PL : Le président explique que c'est une problématique qui doit être prise en compte dans le développement économique et doit être travaillée au regard des résultats du comptage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

Gilbert GREMY
Maire de Subligny



Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne
Liste des délibérations examinées
Séance du Bureau communautaire du 20 octobre 2023

2023-12-01 Approbation du procès-verbal de séance du 08 septembre 2023 :
Adoptée à l'unanimité

2023-12-02 Convention concernant les installations sportives mises à
disposition du Collège du Gâtinais : Adoptée à l'unanimité

2023-12-03 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : Gestion de la liste
d'attente en cours de piano : Adoptée à l'unanimité

2023-12-04 Ecole de musique, de danse et d'art dramatique : Demande de
subvention auprès du Conseil départemental de l'Yonne pour l'année scolaire
2023-2024 : Adoptée à l'unanimité

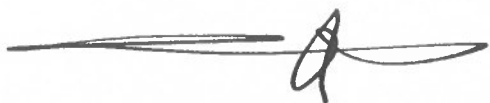
2023-12-05 Action sociale d'intérêt communautaire : Avenant de prolongation
de la convention de prestations de services avec le Sivos Nord est Gâtinais :
Adoptée à l'unanimité

Liste des présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Brigitte
BERTEIGNE, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence
BARROT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, Monique JARRY, Laurent
BOULMIER, Xavier ROSALIE, Gilbert GREMY, Marcel MILACHON, Pierre-
Eric MOIRON, Jean-François ALLIOT.

Le Président

Le secrétaire de séance

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery



Gilbert GREMY
Maire de Subigny

